



# MESURES TRANSITOIRES FORMATION COMPLEMENTAIRE 2IH



2025

## PUBLIC CONCERNE

- > IDE exerçant au bloc opératoire et ayant obtenu une attestation provisoire d'exercer les actes du 1b. de l'article R.4311-11-1 du CSP.

## INSCRIPTIONS

- > Soit par e-mail : [anne.bunel@chu-rouen.fr](mailto:anne.bunel@chu-rouen.fr)
- > Soit par courrier à l'attention du secrétariat de l'école d'IBODE, à l'adresse indiquée dans la rubrique « lieu de formation »

## DOCUMENTS A FOURNIR

- > Formulaire d'inscription
- > Copie du DE Infirmier
- > Copie de l'attestation provisoire d'exercer les actes de l'article R.4311-11-1-b

## DATES DES SESSIONS 2025

- > 31 Mars, 1 et 2 Avril 2025
- > 6, 7 et 8 Octobre 2025

## TARIFS

- > 1 000 € pour la formation de 3 jours (21 heures)
- > 3 jours de formation (journées de 7h + 1 heure de repas)

**Objectifs :** Former des IDE exerçant au bloc opératoire au dispositif des mesures transitoires défini à l'article R.4311-11-1-b du CSP

**Contenu de la formation :** Cadre juridique, législation en lien avec le champ de compétence. Définition, principes et technique de l'exposition, l'aspiration et l'hémostase. Risques liés à l'exercice des actes du 1b de l'article R.4311-11-1 du CSP. Risques infectieux au bloc opératoire

**Méthodes pédagogiques :** Cours magistraux (présentiel ou distanciel)

**Intervenants:** Médecins qualifiés en chirurgie, avocat, formatrices IBODE, professionnels de l'industrie biomédicale et pharmaceutique